

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 82 (1946)
Heft: 33

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : Vaud : *Deux mots au sujet du statut du personnel et de la revision des caisses de retraite.* — *Places au concours.* — *Ecole normale : brevets.* — *Directeur de chant.* — *A.V.M.G.* — Genève : *Allocations pour 1947.* — *Compléments d'allocations.* — *Allocations d'automne.* — U. I. G. - Messieurs : *Assemblée générale.* — U. I. G. - Dames : *Suffrage féminin.* — U.A.E.E. : *Un départ.* — *Chansons enfantines.* — *Avis.* — *S.G.T.M. et R.S. : Excursion.* — *Communication : Service d'informations S.L.V.-S.P.R.* — *Bibliographie.*

Partie documentaire : G. Flück : *Nos fruits : une richesse nationale.* — *La collecte des fruits organisée par Pro Juventute en faveur des enfants de la montagne.*

PARTIE CORPORATIVE

Force nous est de renvoyer la publication du compte rendu du Congrès de la F. I. A. I. à Genève, fin juillet dernier, ainsi que de plusieurs correspondances, tout particulièrement des chroniques neuchâteloise et jurassienne. Que leurs auteurs nous excusent. Réd.

DEUX MOTS AU SUJET DU STATUT DU PERSONNEL ET DE LA REVISION DES CAISSES DE RETRAITE

Les chefs de service de tous les Départements ont établi le classement des fonctions. Les Comités des sociétés ont remis à la Fédération un rapport contenant en particulier leurs vœux d'adaptation des traitements. Le Comité des T. F. examinera lui aussi ce classement. Mais le souci et la responsabilité devant l'Etat en incombent à une sous-commission présidée par M. le député André, de Morges. On peut déjà être assuré que la situation des maîtresses enfantines sera améliorée et que nos collègues ne connaîtront pas le « chantage » qui avait eu lieu lors de la fixation de leur traitement en 1921-22. Si nous parlons traitement, c'est qu'il ne faut pas oublier que la collocation des salaires rentre dans le nouveau Statut du personnel. Au moment où ces lignes paraîtront, M. le professeur Zwahlen aura probablement terminé la rédaction de l'avant-projet dont il a été chargé. Cependant, parce qu'il vaut mieux faire bien que faire vite, le Statut ne passera pas devant le Grand Conseil avant la session de mai.

Nous avons laissé entendre dans un précédent article que la Commission extra-parlementaire chargée de la revision d'ensemble des caisses de retraite, formée primitivement de cinq membres, serait élargie. C'est aujourd'hui chose faite. Sur proposition de M. le conseiller Nerfin, chef du Département des finances, le Conseil d'Etat a constitué comme suit cette commission :

Président : M. A. Warnery, chef de service du secrétariat général du Département des finances ; secrétaire : M. J. Brack, Dr en droit, secrétaire-juriste au Département des finances ; membres : MM. J. Chuard, député, directeur H. E. C., Lausanne ; G. Blanc, directeur de Fidès, Lausanne ; M. Haldy, Dr ès sciences, secrétaire général de « La Suisse »,

Lausanne ; E. Richard, juge cantonal, Lausanne ; M. Tombez, député, Salavaux ; Ch. Sollbenger, député, Bex ; Gab. Morier-Genoud, député, Château-d'Oex ; R. Jaquinet, député, Nyon ; E. Reymond, préfet, Rolle ; un représentant de la Caisse de retraite des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat ; Ed. Décorvet, président de la Fédération T. F., Lausanne ; Ch. Monod, gérant des bâtiments de l'Etat, délégué du personnel au Conseil d'administration de la C.R.M., Lausanne ; C. Freymond, vice-président de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés, Lausanne ; M. Post, maître au Gymnase, Lausanne ; J. Thévoz, adjudant de gendarmerie, Lausanne ; et du soussigné. Total : 18 membres.

C'est en septembre que, sous la haute direction du chef du Département des finances, cette commission entreprendra le début de ses travaux. Certes, ils ne seront pas faciles ni rapides. Mais nous espérons que la bonne volonté et la compréhension ne feront pas défaut. Disons en terminant que c'est avec plaisir que nous retrouverons notre ancien collègue E. Reymond, préfet de Rolle, que la chose pédagogique continue d'intéresser et qui ne manque aucune occasion de retrouver les membres du corps enseignant.

A. Chevalley.

ÉCOLE NORMALE

A la suite des épreuves subies du 3 au 7 septembre, les candidats suivants ont obtenu le brevet pour l'enseignement primaire :

MM. Ludi, Georges ; Tüscher, Jacques. — Milles Capt, Edith ; Chamot, Anne-Marie ; Favre, Claire.

PLACES AU CONCOURS

Instituteurs : Bex (Les Posses ; Les Plans). Neyruz. Sedeilles (27 sept.).

Institutrices : Begnins. Montagny (27 sept.).

Maîtresse semi-enfantine : Oleyres (27 sept.).

Maîtresse trav. à l'aiguille : Treytorrens (27 sept.).

ASSOCIATION VAUDOISE DES DIRECTEURS DE CHANT

Les collègues directeurs sont informés que l'Assemblée annuelle des Directeurs de chant est fixée au mercredi 25 octobre, à 14 h. 15, Aula de l'École Normale. Le riche programme tient compte de la prochaine Fête cantonale à Nyon ; il prévoit une causerie-interview de M. Carl Rehfuss, professeur de chant au Conservatoire de Lausanne. Diverses questions locales préoccupant les chefs de chœur seront posées au conférencier qui y répondra selon sa riche expérience de chanteur, professeur, directeur, expert de concours. Après un intermède consacré aux inévitables questions administratives et à un entretien sur la lecture à vue (préparation, façon de procéder), ce sera une séance d'interprétation et de direction : la mise au point d'un chœur de difficulté moyenne, sous la direction de M. Hermann Lang, dont nous n'avons pas à rappeler ici les qualités de chef et de musicien.

Le Comité informe, d'autre part, ses membres que la bibliothèque est de nouveau ouverte chaque samedi de 15 h. à 17 h. (maison Foëtisch), dès le 21 septembre. Il invite cordialement, à la séance annuelle, tous les directeurs, ainsi que les directrices ; il fait particulièrement appel aux jeunes, même à ceux qui n'ont pas encore de chorale, car il y a aussi le chant à l'école ! — Le Département n'accordera pas de congé officiel, mais les instituteurs qui ne seront pas en vacances à cette époque pourront le demander à leur Commission scolaire.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à R. Mermoud, président, Renens. Le Comité.

A. V. M. G.

Yverdon. Malgré les vacances à la campagne, les leçons continuent chaque vendredi, à 17 h.

GENÈVE ALLOCATIONS DE VIE CHÈRE POUR 1947

La V. P. O. D. (Fédération des services publics) a publié des *directives en vue du rétablissement du revenu réel d'avant-guerre pour le personnel des administrations publiques*. Ces directives se concrétisent sous la forme d'octroi pour 1947 d'allocations¹ établies à raison de 25 % du salaire de base plus une allocation de 1250 francs (mille deux cent cinquante). Cette mesure aurait l'effet suivant pour des salaires (sans allocation) de 4000, 6000, 9000 et 12 000 francs

Salaire	Augmentation		Salaire + alloc.
	absolue	en %	
4 000	2 250	56,2	6 250
6 000	2 750	45,8	8 750
9 000	3 500	38,9	12 500
12 000	4 250	35,4	16 250 ²

Tout en avantageant toujours les petits traitements (qui sont dans l'administration des traitements minuscules), ce mode de répartition tient compte dans une certaine mesure de la qualification. C'est la raison pour laquelle nous nous en déclarons partisan dans les circonstances actuelles. En effet, quel que soit le désagrément qu'on éprouve à examiner la progression de la colonne %, on doit tomber d'accord qu'une forme absolument proportionnelle, 1^o ne tirerait pas d'affaire les traitements qui frisent le minimum vital et, 2^o conduirait à faire d'un traitement de 12 000 un traitement de 18 000 (si on admet 50 %). Il y a tout de même des choses qui ne se conçoivent pas *en période d'exception* quelque fondés que soient les arguments qu'on puisse invoquer en faveur du rétablissement pur et simple. Disons simplement qu'un rétablissement ne devra en tous cas pas avoir pour effet de confirmer des situations d'une criante inhumanité :

¹) Il s'agit en réalité de suggestions concernant le **rétablissement des salaires**. Mais l'Etat de Genève n'entend pas aborder la question pour l'instant et nous estimons quant à nous que nous ne saurions envisager un rétablissement des traitements du corps enseignant sur cette base.

²) Chiffres tirés du **Fonctionnaire**.

n'importe quel salaire devra dans l'après-guerre (si après-guerre il y a) et dans l'administration en tous cas, être maintenu à certaine distance du minimum vital, bouillon d'onze heures s'il en fût.

Quand nous approuvons les *directives* nous nous trouvons — une fois n'est pas coutume — en bonne compagnie puisque l'Office du personnel entend s'en inspirer pour établir le montant des allocations 47.

S'inspirer, toutefois, nous paraît laisser place à des éventualités que nous connaissons bien. Aussi estimons-nous devoir préciser dès l'abord notre position à ce sujet.

Non seulement la V.P.O.D. donne des *normes*, mais elle n'établit **aucune distinction selon l'état civil des fonctionnaires**. C'est probablement ici que l'Office du personnel aura l'occasion de se montrer compréhensif. Mais peut-être aurons-nous quelque fil à retordre. Dans ces conjonctures il nous est particulièrement agréable d'avoir pu obtenir l'appui unanime et inconditionné de la Fédération genevoise des Associations de fonctionnaires et employés de l'Etat (six associations groupant 1200 membres) pour une action tendant à la reconnaissance du droit de **tout** employé de l'Etat à bénéficier d'une allocation complète quel que soit son état civil. La Fédération entreprendra elle-même, si besoin est, une action dans ce sens.

Nous sommes, quant à nous, décidé à obtenir qu'enfin célibataires, et femmes mariées (même si elles ont commis l'incompréhensible erreur d'épouser un fonctionnaire ou un membre du corps enseignant) touchent des allocations auxquelles leur travail leur donne **droit** et dont ils ont été totalement ou partiellement frustrés jusqu'à présent. Il convient qu'on se rende compte que le traitement différentiel des fonctionnaires selon un critère parfaitement « extérieur » est une injustice que des mobiles démagogiques expliquent mais ne justifient pas.

Les répercussions de ce traitement sont particulièrement sensibles dans l'enseignement (n'oublions pas que c'est ici que foisonnent les « cumulards » et que prospèrent bon nombre de célibataires). Les résultats de la géniale politique d'exclusion des femmes mariées sont suffisamment désastreux pour qu'on ne les aggrave point encore par le moyen de mesures arbitraires en matière d'allocations.

COMPLÉMENT D'ALLOCATION

(parfaitement !)

Puisque nous parlons de la V.P.O.D., signalons encore que cette organisation, se fondant sur le *Compte d'Etat* de 1945 où le déficit prévu par le *Budget* s'est mué (tiens, tiens ? !) en un boni de Fr. 1 574 384.09, cette organisation, disions-nous, a décidé de faire proposer par un député (vive la loi sur les incompatibilités) de faire proposer l'affectation d'une partie de ce bénéfice imprévu à... combler la différence entre ce que les collaborateurs de l'Etat ont reçu, et ce qu'ils auraient dû recevoir, s'ils avaient effectivement été « traités comme les employés de la Ville et des S. I. » (en 45).

Que le Grand Conseil se rende ou ne se rende pas à l'argumentation de M. Maillard, la chose mérite d'être mentionnée. Ce petit intermède aura à tout le moins l'avantage d'endurcir l'épiderme de ceux qui se laisserent prendre à l'ensorceleuse musique du *Budget déficitaire*.

ALLOCATION D'AUTOMNE

Demanderons-nous, ou ne demanderons-nous pas une allocation extraordinaire d'automne? *That is the question*: c'est précisément après avoir entendu des exposés solidement documentés sur l'état des finances d'après le budget établi pour 45, que nous avons consenti à nous abstenir¹. Mais quand on assiste à des « transmutations » telles que celles dont nous rendons compte plus haut... et qu'on sait de combien la rentrée des impôts dépasse à l'heure actuelle celle de 45 à la même époque, on est tenté de « reconsidérer son attitude ». D'autant plus que le coût de la vie continue à baisser *crescendo*.

Et... — mais ne le dites à personne : la somme est restée inscrite au budget.

Nous y reviendrons.

Matile.

Dernière heure (16 septembre). Depuis que nous avons écrit ces lignes, il a passé de l'eau sous les ponts, et Monsieur le député Maillard n'a même pas pu intervenir, telle fut la rapidité des opérations à la séance du Grand Conseil de mercredi dernier. Cela a décidé la Fédération (séance du 10 septembre) à revendiquer purement et simplement l'octroi d'une allocation extraordinaire d'automne. M.

U. I. G. - MESSIEURS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'U. I. G.

Reprise sur toute la ligne ! Votre bulletinier se permet d'espérer — avec toute la prudence qu'imposent ses délicates fonctions — que vous avez passé de bonnes vacances et que la reprise vous aura trouvés dans la meilleure forme. Pour cultiver cette dernière, nous vous convions d'ores et déjà à réserver votre *mercredi 2 octobre* en prévision de l'assemblée générale de l'U. I. G. Séance importante. M.

U. I. G. - DAMES

SUFFRAGE FÉMININ

Au moment où nombre de femmes à Genève manifestent l'espoir de recevoir enfin le droit de vote, il est peut-être intéressant de relire ces textes que nous soumettons à vos méditations. A. Dottrens.

Donnons la parole au monsieur qui n'est pas d'accord.

« Vous nous la baillez belle, dit-il. Accorder le droit de vote aux femmes !... Mais les trois quarts d'entre elles n'en veulent pas. L'immense majorité s'en tient au mot de Rousseau : « La femme est faite spéciale-

¹ D'autant plus qu'on nous offrait de « réserver » sur le crédit affecté à l'allocation ordinaire la somme nécessaire au paiement d'une allocation d'automne.

ment pour plaire aux hommes. » Ce monsieur a parfaitement raison. Mais est-ce bien là un argument ?

Les esclaves, le fait est connu, ne souhaitent pas tous leur libération. Fallait-il donc, pour rompre leur chaîne, attendre que le plus abruti d'entre eux le réclamât ?

La justice n'a pas à tenir compte des préférences de celle-ci et de celle-là. Elle dit : Parce que 80 femmes ne souhaitent point voter, ce n'est pas une raison pour que j'interdise à 20 autres qui le désirent comme êtres humains de défendre leurs intérêts et de collaborer aux lois dont tous relèvent.

B. Valloton.

Il est tout à fait exagéré de voir dans une décision, que tant de pays ont prise avant nous, la source d'un bouleversement profond dans la vie féminine. En Suisse nous sommes souvent appelés aux urnes. Où sont les citoyens à qui cet appel impose des dépenses énormes de temps et d'effort ? Dans leur immense majorité, ceux-là mêmes qui prennent leurs devoirs au sérieux ne fréquentent guère les assemblées politiques, ils cherchent à voir clair en lisant notre presse, en interrogeant des amis compétents. S'agit-il d'une mesure législative ? Il peut arriver qu'elle soit d'un caractère si technique que nous arrivons mal à en comprendre la portée. Souvent, au contraire, un jugement du bon sens ou du sens moral nous permet de définir nettement notre position. Les femmes connaîtront dans l'exercice de leurs droits civiques les mêmes facilités et les mêmes difficultés que nous-mêmes.

Aug. Lemaître.

J'ai toujours été partisan du droit de suffrage pour les femmes, et je considère comme un reste de barbarie qu'on ne le leur ait pas encore accordé chez nous. Les femmes sont des êtres humains, elles ont une intelligence égale à celle des hommes, bien que d'un autre genre ; elles ont plus de sens pratique, un plus grand souci des choses de la famille.

Mgr Baudrillart.

La loi ne tient jamais compte de la faiblesse de la femme quand elle veut la punir. Jamais la loi ne dit : « Cette pauvre petite femme ! elle ne peut pas payer ses impôts, ses billets ou son loyer ; elle peut voler dans les magasins, faire des faux en écriture privée ou publique, laissez-la faire, c'est un être irresponsable, faible et inférieur à l'homme. »

Alexandre Dumas fils.

Il y a solidarité entre les deux sexes. Mais cette solidarité peut être plus ou moins méconnue dans une société asservie ; elle ne saurait l'être impunément dans une société libre, dans une démocratie. *Alex. Vinet.*

Prenez la question des assurances par exemple. Est-ce normal que les femmes veuves, célibataires ou mariées n'aient rien à dire quand leur sécurité sociale est en jeu ?

La démocratie est basée sur la possibilité pour tous les intéressés d'exercer leur contrôle et d'exprimer leur volonté. *Edmond Privat.*

Les femmes vivent-elles sous la loi ? la subissent-elles ? en profitent-elles ? en souffrent-elles ?

Oui ! donc elles doivent aussi la faire.

E. Faquet.

U. A. E. E.**UN DÉPART**

Le 20 juin dernier, un « souper » réunissait près d'une centaine de maîtresses enfantines, dans le joli cadre du Cosy Corner. C'était pour fêter notre inspectrice, Madame Passello, qui vient de prendre sa retraite après onze ans d'activité parmi nous.

Une partie dite « officielle » suivit le repas. Tour à tour, notre présidente Mme Cullaz, Mme Passello, Mlle Audemars et Mme Bondallaz prirent la parole. Je ne veux pas m'étendre sur ces discours, la majorité d'entre nous les ayant entendus. Relevons cependant que chacune de ces dames a insisté sur le sentiment de reconnaissance que nous devons toutes éprouver : reconnaissance des maîtresses enfantines à l'égard de celle qui, tant dans le domaine pédagogique que dans le domaine matériel leur a beaucoup apporté et qui, en maintes circonstances, les a soutenues et défendues ; reconnaissance aussi de celle qui prend congé, d'avoir trouvé en nous bonne volonté et compréhension.

Quant à la partie récréative, elle fut très réussie. Chansons, poèmes, sonates, histoires — sans oublier un ingénieux rébus et le sketch final — se succédèrent sans accroc, amenant dans la salle une atmosphère de gaieté et d'entrain. Merci à celles qui se sont si heureusement dépensées pour la joie de toutes.

Et c'est sur cette note gaie que s'achève une période de notre carrière qui grâce à Madame Passello, nous laissera un souvenir durable. Notre inspectrice a terminé sa tâche « pédagogique ». Nous n'oublierons pas ce qu'elle a été et c'est dans « son » esprit que nous continuerons à travailler.

M. C.

U. A. E. E. ET U. I. G. DAMES**CHANSONS ENFANTINES**

Les collègues qui avaient l'intention d'acquérir les chansons de M. Mathil en profitant de la subvention du Département (circulaire du 25 juin dernier), et qui, à cause des vacances, ont omis de s'inscrire, peuvent encore adresser leur demande au secrétariat de l'Enseignement primaire, rue de l'Hôtel-de-Ville 6.

AVIS

La personne qui a emprunté à Alice Descœudres les biographies de Pasteur et de Pestalozzi, écrites pour des enfants arriérés, est instamment priée de les lui renvoyer au plus vite : *Villette Conches-Genève*.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE TRAVAIL MANUEL**ET DE RÉFORME SCOLAIRE**

L'excursion à la réserve naturelle de la *Pointe à la Bise*, qui avait été renvoyée ce printemps par suite du mauvais temps, aura lieu le *jeudi 26 septembre*, sous la direction de notre ex-collègue Emile Dottrens.

Rendez-vous : Rive (départ du tram : 14 h. 10) ou à la Pointe à la Bise : 15 h.

Possibilité de faire des observations jusqu'à la nuit tombante.

Prière de se munir, si possible, de jumelles.

Chacun — membre ou non de notre groupement — est cordialement invité à prendre part à cette sortie. Le Comité.

COMMUNIQUÉ

UNE ÉCONOMIE INTÉRESSANTE

Tous les petits cultivateurs peuvent réaliser une sérieuse économie en compostant les déchets du jardin de préférence dans un cadre à compost. Pour construire ce dernier il suffit de clouer quatre planches de 1 m. 30 de longueur sur 40 cm. de largeur. Ces déchets renferment des matières précieuses pour les plantes qu'il s'agit de ne pas perdre. Pendant le compostage, les déchets se transforment en humus qui est si utile pour améliorer les terres.

Le Composto Lonza est un agent de compostage fort apprécié ; il permet de composter les déchets rapidement et avec un minimum de pertes. Le Composto est un aliment pour les bactéries qui décomposent les déchets ; en outre il neutralise l'acidité du compost et le désinfecte.

La meilleure façon de procéder consiste à disposer dans le cadre à compost, dès leur récolte, les fanes, les feuilles et les autres déchets ; on arrose copieusement chaque couche de 10 à 15 cm. d'épaisseur, puis on y répand du Composto Lonza à la dose de 400-500 gr. par m². On monte le cadre peu à peu et lorsque le tas atteint une hauteur de 1 m. 50 environ on le brasse. On peut employer ce « fumier de jardin » déjà 6 à 8 mois après sa préparation.

SERVICE D'INFORMATION S. L. V. - S. P. R.

Instituteur au canton de Lucerne cherche pour le mois d'octobre pension chez un collègue en Suisse française (cantons de Vaud, Neuchâtel ou Genève), pour se perfectionner dans la langue française. S'adresser à Ernest Bucher, instituteur, **Escholzmatt**, canton de Lucerne.

BIBLIOGRAPHIE

Le Temps des Illusions. — Souvenirs (juillet 1940-avril 1942), par H. du Moulin de Labarthe. — A l'enseigne du Cheval ailé, Editions C. Bourquin, Genève.

Ce livre n'est fait, au fond, que de souvenirs, dit l'auteur : « J'étais à tel endroit, j'ai vu telles et telles choses, tels et tels gens. Je les ai dépeints comme je les ai vus avec le souci de l'exactitude, avec les ressources de mon tempérament. J'ai pu commettre des erreurs, des injustices. D'autres livres viendront, qui compléteront, qui réduiront, qui rectifieront. Et la vérité, l'humaine vérité, se dégagera, dans quelques années, de la pluralité des témoignages, de la confrontation des textes. »

Livre de souvenirs, en effet, de la vie de Vichy, dès l'armistice jusqu'au limogeage de celui qui l'a vécue. Les personnages de la tragédie sont dépeints avec leurs défauts, leurs faiblesses, leurs qualités, leur dévouement, leur grand désir de servir la France, chacun à sa façon sans doute. L'auteur, directeur du cabinet du maréchal, du 15 juillet 1940 à avril 1942, a été un des collaborateurs les plus proches de Pétain, mais il ne saurait être traité de collaborationniste, loin de là. Il a connu les défaillances de son chef envers qui il se montre parfois sévère. Moins sévère pourtant que pour Laval et ses comparses. Ce livre est à lire.

Mission secrète à Londres. par le prof. Louis Rougier. — A l'enseigne du Cheval ailé, Editions Constant Bourquin, Genève.

Nous avons là l'édition définitive, considérablement augmentée, d'un ouvrage qui apporte une contribution sérieuse à l'histoire mouvementée de la France de la défaite. Des accords secrets ont été bel et bien conclus lors de l'armistice entre Pétain et Churchill, en dépit des démentis anglais. Le professeur Rougier, qui en fut l'artisan, se charge de le prouver, avec pièces à conviction : les documents et photostats qui accompagnent le texte sont convaincants.

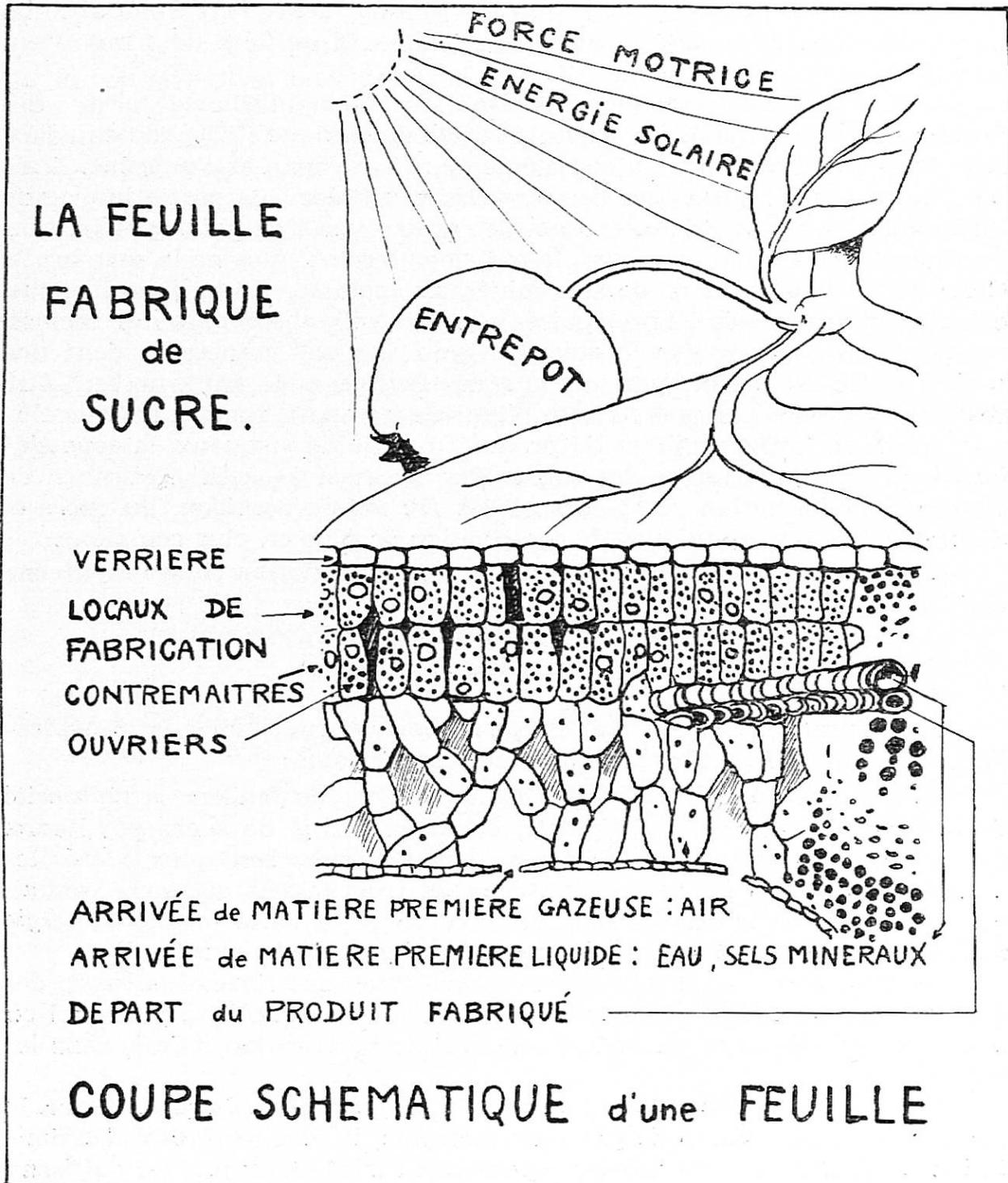
L'auteur parle naturellement de la querelle des Gaullistes et des Vichyssois, querelle provenant « de ce que ces dénominations sont de simples accolades qui recouvrent les attitudes les plus variées, allant de la résistance la plus héroïque jusqu'à la trahison la plus sordide. » Car, selon lui, il y a eu « une résistance vichyssoise, tout comme il y a eu une trahison gaulliste, et non pas seulement une trahison vichyssoise et une résistance gaulliste ». Il fait le procès, en particulier, des organisations patriotiques françaises qui se créèrent hors de France ; il est sévère pour les « faux-monnayeurs du patriotisme », et la personnalité de de Gaulle ne sort pas grandie du jugement porté sur lui. Et pourtant, M. Rougier « n'a voulu, dit-il, ni condamner, ni innocenter. Il laisse à d'autres le soin redoutable de prodiguer le blâme ou l'éloge. Il en appelle seulement de la légende à l'histoire qui porte souvent de solennels arrêts de cassation contre les jugements sommaires, les conclusions précipitées des accusateurs de première instance ».

PARTIE DOCUMENTAIRE

NOS FRUITS : UNE RICHESSE NATIONALE

Cette documentation réunie par notre collègue G. Flück, à Prilly, a été revue par M. Ph. Aubert, ingénieur-agronome.

L'ARBRE : UNE FABRIQUE DE SUCRE



Verrière: cellules transparentes
Locaux de fabrication: cellules de la feuille
Contremaîtres: noyaux des cellules
Ouvriers: grains de chlorophylle

Arrivée de l'air par les stomates
Arrivée de matière première liquide: sève brute
Départ du produit fabriqué: sève élaborée

La feuille est avec la racine le principal organe de nutrition de la plante.

1^o Elle **respire** : comme l'homme et les animaux, elle absorbe de l'oxygène et rejette du gaz carbonique. (Durant le jour, l'assimilation du carbone masque le phénomène de la respiration. L'arbre rejetant plus d'oxygène qu'il n'en absorbe, assainit l'air ; la nuit, au contraire, il rejette du gaz carbonique comme tout être vivant).

2^o Elle **transpire**, c'est-à-dire qu'elle élimine l'excédent d'eau absorbé par les racines. Un arbre peut rejeter plusieurs milliers de litres d'eau par an.

3^o Elle **assimile le carbone de l'air**. Grâce à la *substance verte des feuilles*, la chlorophylle, elle dissocie le *gaz carbonique* (CO₂) contenu dans l'air (0,03 % du volume) en ses éléments : le *carbone* et l'*oxygène*. L'air pénètre dans les feuilles par des ouvertures placées à la partie inférieure du limbe : les *stomates*. Au contact des grains verts de *chlorophylle*, sous l'influence de la lumière solaire, le carbone se combine avec la sève brute. Celle-ci, formée d'eau et de sels minéraux (potasse, acide phosphorique, chaux, fer, magnésium, bore) puisés par les *poils absorbants* des racines, monte exclusivement par le bois du tronc. Ces sels minéraux, dont une bonne partie est perdue par la chute des feuilles et le fruit, doivent être restitués à l'arbre par une fumure régulière (compost, fumier, engrais chimiques). Il se forme un nouveau produit, un liquide visqueux, la *sève élaborée* qui contient toutes les substances nécessaires à la croissance de l'arbre, à la formation des fleurs et des fruits : de l'*amidon*, du *sucre* et d'*autres matières organiques* de composition de plus en plus complexe.

La vitesse de cette fonction importante, l'**assimilation chlorophyllienne** dépend :

- a) de la concentration en gaz carbonique de l'atmosphère ;
- b) de l'intensité de la lumière solaire ;
- c) de la température ;
- d) de l'humidité du sol. (En cas de sécheresse pour éviter la transpiration, donc une perte d'eau, les stomates se ferment.)

Un pommier peut former, par m² de surface de feuilles, si l'intensité de la lumière solaire est suffisante, de 0,5 g. à 1 g. de sucre par heure. Ce qui précède fait comprendre pourquoi les fruits sont plus sucrés les années ensoleillées. La moitié et même les trois quarts du sucre produit est employé pour la respiration ; cette combustion lente fournit l'énergie nécessaire pour les diverses réactions chimiques de la plante.

Le reste sert à la formation de la cellulose, des fibres ligneuses, des acides organiques, des corps azotés, etc. (Voilà qui explique pourquoi on peut extraire du sucre du bois ; usine de saccharification d'Ems, dans les Grisons.)

Mais le sucre élaboré sert surtout à la formation du fruit. Pour la formation d'une pomme de grosseur moyenne, il faut le travail d'assimilation de 30 à 40 feuilles intactes ; pour une cerise, deux feuilles suffisent. S'il y a trop peu de feuilles, si elles sont malades, le fruit se développe mal, reste petit et l'arbre ne peut former les bourgeons à fleurs pour la récolte suivante.

L'excédent de sucre produit dans des conditions normales (feuilles saines, nombreuses, été ensoleillé) est *mis en réserve* dans le bois et l'écorce des branches, de la tige et des racines (on dit que les rameaux *aôûtent*). Par *déshydratation*, le sucre est transformé en *amidon* (forme insoluble du sucre). Au printemps, à la montée de la sève, l'amidon est de nouveau rendu à sa forme soluble, le sucre, et conduit aux bourgeons.

Pourquoi taille-t-on les arbres ? C'est afin de permettre au soleil d'éclairer le plus grand nombre possible de feuilles. Des feuilles qui ne reçoivent pas au moins le 1/8 de l'insolation normale ne peuvent assimiler le carbone ; des feuilles toujours à l'ombre utilisent, par la respiration, le sucre produit par d'autres, sans en produire elles-mêmes. La Centrale suisse d'arboriculture fruitière, à Oeschberg près de Koppigen (Berne) a donné son nom à la taille enseignée aujourd'hui dans les cours d'arboriculture sous le nom de *taille suisse unifiée*.

Vaut-il la peine de traiter ses arbres ? Des feuilles saines sont indispensables à une bonne fructification, or elles sont menacées par de nombreux ennemis.

a) les *insectes parasites* (chenilles, hannetons, pucerons divers) ;

b) *des maladies cryptogamiques* dues à des champignons microscopiques (oïdium, maladie criblée, tavelure, monilia).

D'autres insectes et diverses maladies s'attaquent aux bourgeons et aux fruits.

Voici une expérience faite par M. Hans Spreng, directeur de la Centrale suisse d'arboriculture fruitière à Oeschberg.

De 1931 à 1942 un arbre a produit en moyenne

Lorsqu'il était traité

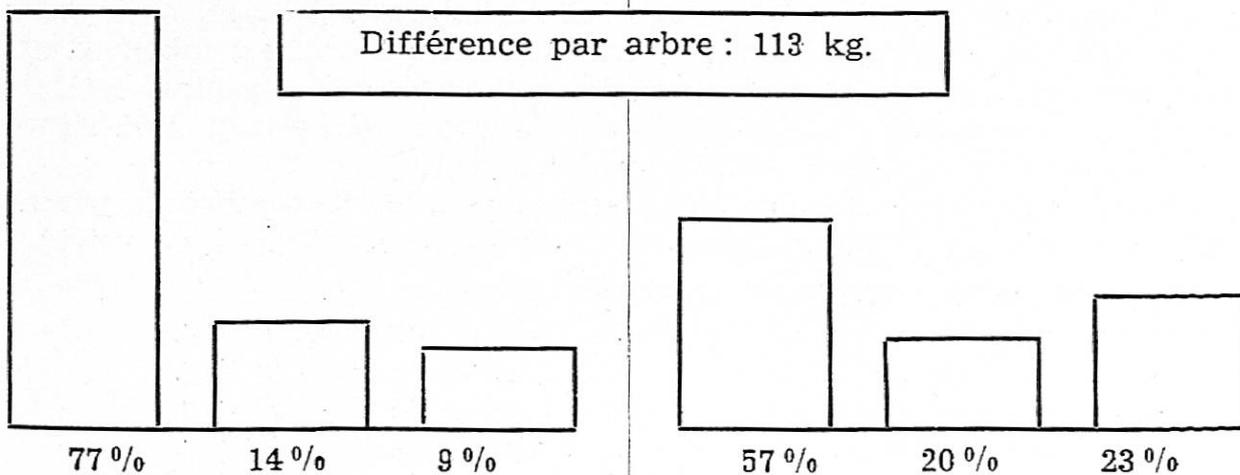
217 kg.

Lorsqu'il n'était pas traité

104 kg.

répartis comme suit

Fruit de table		Fruit à cidre	Fruit de table		Fruit à cidre
Sortes A, B	Sorte C		Sortes A, B	Sorte C	
167 kg.	30 kg.	20 kg.	59 kg.	21 kg.	24 kg.



Fécondation. Les grains de pollen, de 30 à 50 millièmes de mm. de diamètre, prennent naissance dans les anthères et arrivent à *maturité* lorsque les fleurs sont encore fermées. Lorsque l'anthère s'ouvre, ils par-

viennent sur les stigmates du pistil et y *germent* (dans le suc sécrété par ces organes). Cette germination développe un tube *pollinique* qui pénètre dans les tissus du pistil (s'y développant aux dépens de substances de réserves qui s'y sont accumulées). Au bout de 2 à 3 jours, le tube pollinique atteint le *sac embryonnaire* contenant l'*ovule*, libère deux noyaux sexuels mâles. Le premier fusionne avec le noyau femelle réalisant la fécondation proprement dite. Il se forme alors, par divisions successives de cellules, le germe ou *embryon* de la graine.

Les fleurs de poirier ont 10 ovules, celles de pommier 10 à 20, celles du cognassier un grand nombre. Chez les arbres à noyau, il y a deux ovules dont un seul est destiné à être fécondé. Chez les arbres à pépins et à noyau, il s'écoule 4 jours environ entre la pollinisation et la fécondation. A ce moment, la croissance des enveloppes florales est arrêtée, celle de l'ovaire ne reprend qu'après la fusion des noyaux.

Durant cet arrêt de croissance, l'excédent des substances nutritives parvenant aux fleurs est éliminé dans le réceptacle par des glandes particulières. C'est le nectar qui attire les abeilles.

Arboriculture et apiculture. Certaines variétés de pommiers (Belle de Boscoop, Reinette du Canada) peuvent donner des *fruits sans pépins*, sans qu'il y ait eu fécondation. C'est ce qu'on appelle la *parthénocarpie*.

Un grand nombre d'arbres produisent du pollen non seulement stérile pour eux-mêmes (*autostérilité*), mais aussi pour d'autres variétés.

Certains arbres par contre produisent un pollen germant à 100 % (Rose de Berne).

La *fécondation croisée* est donc indispensable dans la plupart des cas. Mais il arrive que certaines variétés, souvent de parenté très proche, ne puissent pas se féconder mutuellement (*interstérilité*). Il s'agit donc pour l'arboriculteur de mélanger les variétés dans une plantation. Le vent ne joue pas de rôle pour la fécondation des arbres fruitiers, car il ne transporte pas le pollen des pommiers et poiriers. Ce sont surtout les abeilles qui jouent un rôle indispensable en transportant des grains de pollen d'un arbre à l'autre (80 % des fécondations).

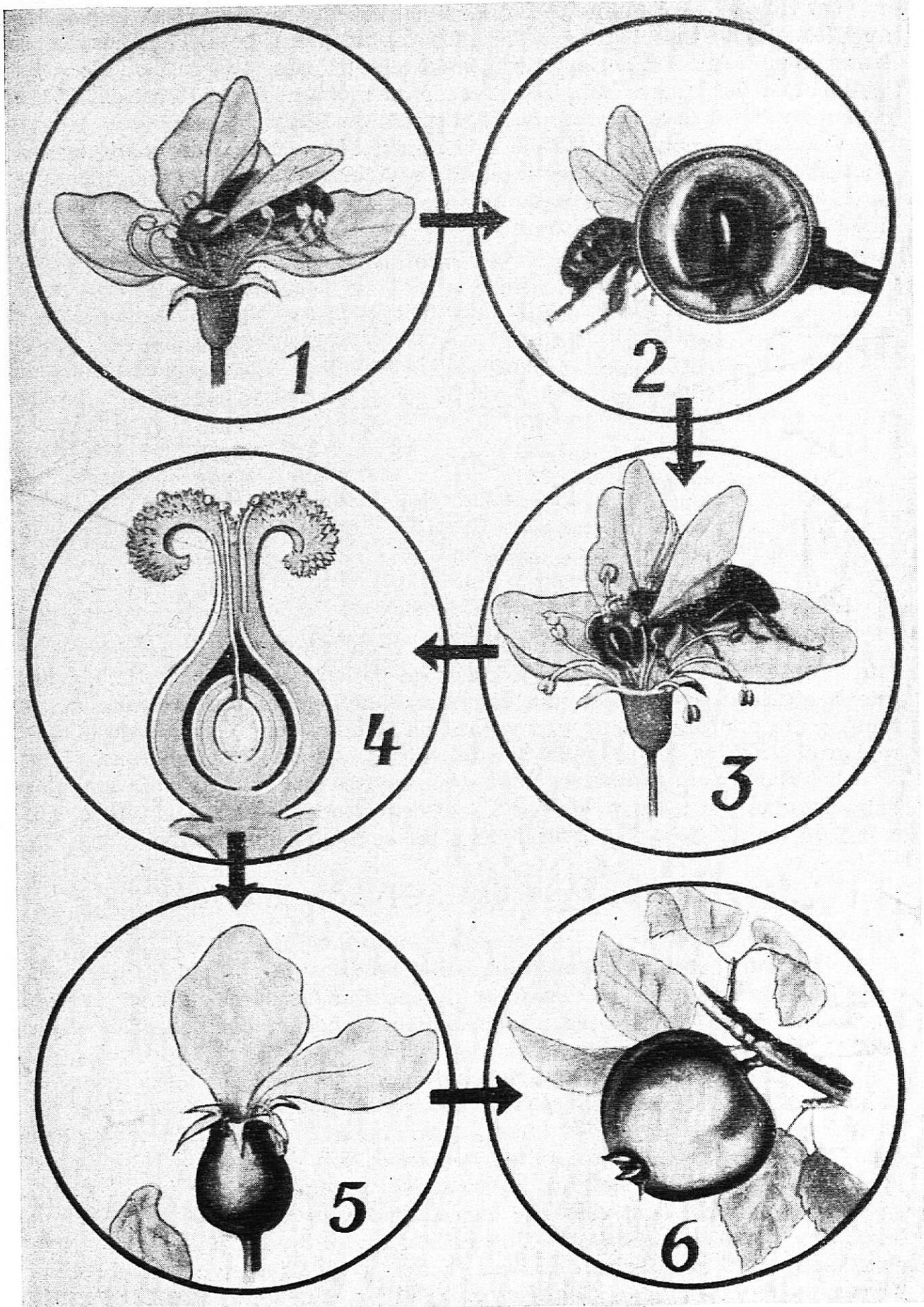
Il est nécessaire en effet que plusieurs ovules soient fécondés pour qu'un fruit se développe normalement. Les jeunes fruits tombent d'autant plus facilement que le nombre des ovules fécondés (pépins) est faible. (D'autres causes : excès de fruits « noués », sécheresse, nourriture insuffisante peuvent faire tomber aussi les fruits.)

La grosseur moyenne des fruits augmente avec le nombre de pépins qu'ils renferment. (Demander aux enfants des observations à ce sujet.)

Sur 641 pommes Belle de Boscoop,

le poids moyen des fruits	à 1 pépin	était de 74 g.
celui des fruits	à 2 pépins	de 79,7 g.
celui des fruits	à 3 pépins	de 84,6 g.
celui des fruits	à 4 pépins	de 88,9 g.
celui des fruits	à 5 pépins	de 93,7 g.

La composition chimique des fruits dépend également du nombre de leurs pépins. Ils sont d'autant plus sucrés qu'ils contiennent davantage de pépins.



On voit donc l'avantage d'une fécondation massive assurée par les abeilles et la valeur que ces insectes représentent pour l'arboriculture. Aussi beaucoup d'arboriculteurs possèdent-ils des abeilles ou font-ils transporter des ruches dans leur verger au moment de la floraison. (C'est ce qui se fait à la Station fédérale d'essais de Pully-Caudoz.)

Comme le montre le tableau ci-après, l'importance économique des abeilles équivaut à plus de dix fois la valeur du miel qu'elles produisent. (C'est pourquoi on attribue du sucre aux abeilles durant le rationnement de l'économie de guerre.)

	Valeur totale en millions de francs	
	arboriculture	récolte de miel
1935	66,910	8,097
1936	53,040	2,709
1937	75,480	4,281
1938	55,560	14,082
1939	58,270	3,943
1940	121,280	8,657
1941	142,380	5,862
1942	169,200	16,294
1943	194,000	4,588
1944	190,800	17,388
Total	1,126,920	85,901
Moyenne	112,692	8,590

Pour favoriser le développement des ruches au premier printemps, il faut protéger les fournisseurs précoces de pollen : saules, noisetiers, peupliers, etc., qui fournissent aux colonies d'abeilles, au tout premier printemps, une nourriture leur permettant de se développer en vue de la floraison des arbres fruitiers. *La loi interdit la cueillette des chatons.*

Si les gelées printanières sont désastreuses pour la fécondation, (les températures limites vont de -2 à -4° centigrade) le mauvais temps, qui empêche les abeilles de sortir, joue à lui seul un rôle néfaste.

LES FRUITS SONT DES ALIMENTS PRÉCIEUX

Quelques expériences

1. **Le fruit contient beaucoup d'eau.** Prendre une pomme fraîchement cueillie, la peser, la couper en fines tranches et les mettre sécher sur un poêle bien chaud. Peser les tranches bien sèches et comparer les deux poids.

2. **Le fruit contient de l'albumine.** Râper une pomme, mettre tremper la pâtée obtenue dans de l'eau froide, filtrer à l'aide d'une toile. Chauffer le liquide dans une éprouvette : l'albumine en se coagulant forme des flocons. (Pour être concluante, cette expérience doit être d'abord faite avec un peu de blanc d'œuf mêlé à de l'eau, puis répétée avec le jus de fruit.)

3. **Le fruit est très riche en sucre :** une pomme de 100 gr. contient environ 12 gr. de sucre, c'est-à-dire autant que 2-3 morceaux. Verser une solution salée (2 cm. de haut dans une éprouvette), ajouter autant de solution de sulfate de cuivre. Chauffer et observer la couleur. Répéter l'expé-

rience en ajoutant au mélange précédent 2 cm de solution sucrée (un morceau dilué dans de l'eau chaude). En chauffant, le tout rougit. Répéter l'opération en remplaçant la solution sucrée par du jus de pomme.

4. Le fruit contient du carbone et des sels minéraux. Brûler un quartier de pomme sèche dans une boîte à cigarettes métallique dont le couvercle servira de support. (Brûler d'abord le vernis pour éviter l'odeur désagréable.) La tranche de pomme dégage des gaz et charbonne en laissant un bord blanc formé de cendres (sels minéraux).

Autre expérience : Remplir à moitié de cerises ou de grains de raisins une bouteille. La placer obliquement (sur une assiette sans la boucher, afin que le gaz carbonique et l'alcool puissent s'échapper). L'oxygène y pénètre ; puis une petite mouche, la drosophila, entre, y pond des œufs. Après quelques jours on bouche la bouteille avec du coton. On obtiendra, au bout de quelques semaines, des vers, des cocons, puis de petites mouches : l'albumine du corps de plusieurs générations de ces insectes aura été formée uniquement par l'albumine et les autres matières nutritives des fruits.

100 gr. de fruits contiennent :

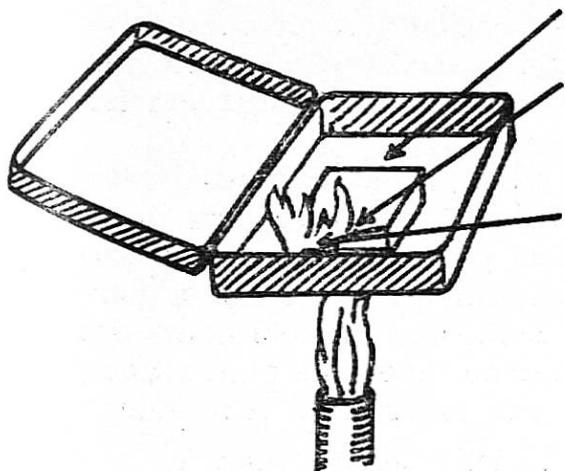
174 milligrammes de potasse	42,8 milligrammes d'oxyde de magnésium
127,8 milligrammes de soude	6,8 milligrammes d'oxyde de fer
20 milligrammes de chaux	67 milligrammes d'acide phosphorique

En outre le fruit contient en faibles proportions des vitamines, principalement la vitamine C, facteur de croissance et anti-scorbutique (nos fruits à pépins ne sont pas riches en vitamines, à l'encontre d'un grand nombre de légumes) et des essences aromatiques et des acides.

Proportions : Eau	84 %
Sucre	7 %
Fibres, matières cellulaires, pelure	7 %
Albumine	0,5 %
Acides	1 %
Cendres	0,5 %
	100 %

La graisse manque dans la chair des fruits à pépins et à noyaux. Cependant les noix, noisettes, amandes, etc., sont des fruits gras.

5. Le sucre fournit beaucoup d'énergie :



il est pour le corps ce que la benzine est pour le moteur. Chauffer dans une boîte à cigarettes, un morceau de sucre de 5 gr. Il fond, dégageant des vapeurs à odeur agréable et enfin s'enflamme, flamme maigre d'abord (bleue), puis grasse (jaune et riche en charbon), il reste une masse noire, charbon pur sans bord de cendre.

Discuter la quantité de chaleur produite : en général, on reste au-dessous de la réalité. Voici la réponse exacte : on aurait pu élever d'un degré la température de 20 l. d'eau (... 20 calories) 1 gr. de sucre

fournit 4,1 calories. En théorie, une machine fournit 426 kilogrammètres de travail par calorie fournie, c'est-à-dire une force capable d'élever un poids de 426 kg. à un mètre de hauteur.

6. Différence entre le sucre raffiné et le sucre de fruit. a) *On a déjà vu que le morceau de sucre ne laisse pas de résidu de cendres. Essayons de chauffer un morceau de sucre directement à la flamme, en le tenant avec une pincette. Il fond mais ne s'enflamme pas.*

b) *Si nous le saupoudrons d'un peu de cendres provenant d'un os calciné, il brûle. Les cendres agissent comme catalyseur.*

De même que les cendres sont indispensables pour transporter rapidement l'oxygène de l'air sur le sucre, de même, dans notre sang, le transport de l'oxygène, des poumons aux substances nutritives des muscles ne peut avoir lieu qu'avec l'aide de cendres (l'hémoglobine, globules rouges contenant du fer).

L'organisme emploie comme catalyseur pour la combustion du sucre raffiné, privé de sels minéraux, les sels minéraux des os, des dents. Le sucre raffiné n'est donc pas un bon aliment pour l'enfant dont les os gélatineux doivent se minéraliser ; s'il est gâté de sucreries et de mets fortement sucrés, il consomme moins d'aliments plus précieux (légumes, fruits, pommes de terre) qui lui apportent les calories et les sels minéraux dont son organisme a besoin.

Notons que le sucre « blanc », chimiquement pur, tiré de la canne à sucre, puis à partir du XIXe siècle, de la betterave, n'était pas connu autrefois. Pendant des milliers d'années, l'humanité a satisfait son besoin de sucre en consommant des fruits, des carottes, du miel, etc. L'usage du sucre raffiné ne s'est généralisé que récemment ; sa consommation en Europe centrale a quintuplé de 1840 à 1900. En Suisse, on consommait avant 1939, 40 kg. par an et par habitant.

LA COLLECTE DES FRUITS ORGANISÉE PAR PRO JUVENTUTE EN FAVEUR DES ENFANTS DE LA MONTAGNE

Une fois de plus, Pro Juventute va organiser sa collecte de fruits pour les écoles de la montagne. Elle désire procurer à chaque enfant la « pomme des dix heures » que ses parents ne seraient pas en mesure de lui donner. On se figure aisément avec quelle impatience et quelle joie les envois de pommes de Pro Juventute sont attendus par les enfants des écoles perdues dans la montagne.

Nous ne voulons pas qu'ils attendent en vain cette année ; c'est pourquoi nous adressons un appel à tous les maîtres et écoliers de la campagne ; aidez-nous, comme vous l'avez fait jusqu'ici. Les petits écoliers de la montagne vous en seront reconnaissants. Nous sommes persuadés que la demande qu'adressèrent, à fin août, nos collaborateurs des régions riches en vergers trouvera partout un écho favorable et, d'avance, nous remercions chaleureusement tous ceux qui apporteront leur aide.

Secrétariat général de Pro Juventute, Zurich, Seilergraben 1.

PAUL ANDRÉ
**LA SUISSE FRANÇAISE
TERRE ALÉMANIQUE?**

« Cet ouvrage, tantôt spirituel, tantôt violent, toujours profond, est en lui-même un acte qui justifie le plus raisonnable optimiste. Il appartient d'ailleurs à la lignée de ces grandes œuvres romandes qui, à la suite de J.-J. Rousseau, Alexandre Vinet, Juste Olivier ou Philippe Godet, nous donnent un magnifique témoignage de vitalité »

« Tribune des Nations », Paris.

Raoul Pez.

« C'est tout l'avenir de la langue française et avec elle toute une civilisation, c'est toute la supériorité du génie latin qui sont ici en cause. On comprend le péril et son extrême gravité. Il n'y a pas en jeu ici des problèmes seulement matériels: toute une spiritualité est menacée de submersion. Toute une partie de l'âme de l'Europe semble exposée à disparaître ».

« Nouvelles Littéraires », Paris.

Victor Bucaille.

« Ce qu'il fallut lire entre les lignes de Silence Obligé en 1944, jaillit en 1946, substantiel et fulgurant, de la méditation du solitaire de Chailly sur Clarens.

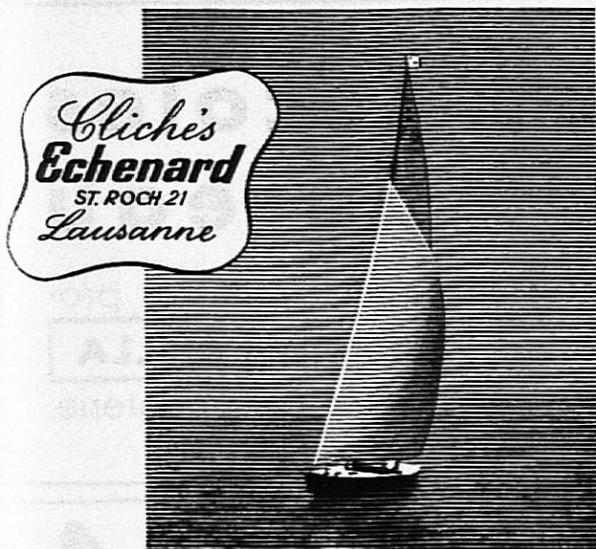
Seul peut-être dans les lettres romandes, M. Paul André ose être aujourd'hui ce qu'il est: un défenseur agressif du principe fédéraliste, dans nos rapports culturels et politiques avec nos confédérés alémaniques ».

« Le Journal de Genève ».

Eric Berthoud.

Le volume de 412 pages Fr. 8.50

EDITIONS TRANSJURANES - MONTREUX



POMPES FUNÈBRES NOUVELLES - LAUSANNE

Toutes formalités

Fournisseur attitré
des palmes à la S. P. V.

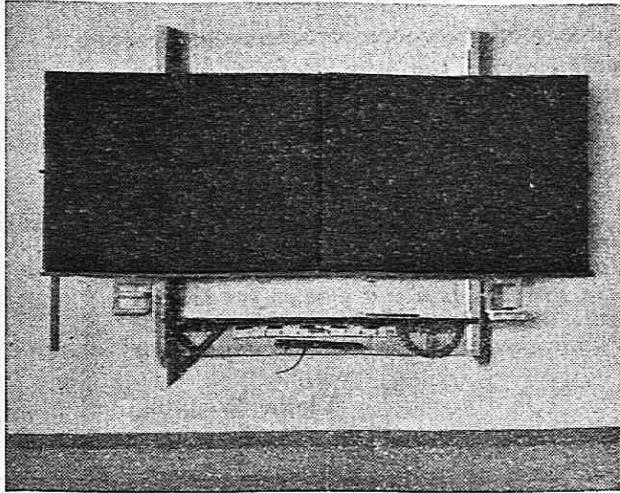


RUE CENTRALE 2
TÉLÉPHONE 2.38.68

App. : 2.38.69
2.38.07

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux



Hunziker Söhne THALWIL

Tél. 051.92 09.13

La fabrique suisse de meubles d'école
(fondée en 1880)

vous livre des **tableaux noirs**,
tables d'écoliers
à des conditions avantageuses
Demandez nos offres

318

PAPETERIE DE ST-LAURENT

21 Rue St-Laurent

Charles Krieg

Tél. 3.71.75

316

LAUSANNE

BIELLA

Articles pour écoles Articles de bureau

Vous trouvez un grand choix des produits sortant de la fabrique **BIELLA** dans tous les magasins de papeterie.



LA MAISON SPÉCIALISÉE
DEPUIS PLUS DE 100 ANS

Bonnard & Co S.A.
nouveau
Lausanne

MONTREUX, 28 septembre 1946

LXXXII^e année — N° 34

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables:

Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9

Bulletin: Ch. GREC, LA TOUR-DE-PEILZ, avenue des Mousquetaires 12

Administration et abonnements

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, Tél 6.27.98

Chèques postaux II b 379

Responsable pour la partie des annonces: Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9.—; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

« Nous voici ! »

REVUE COOPÉRATIVE MENSUELLE POUR LA JEUNESSE

Rédaction : Mme A. Schmitt, 60, Ecluse, Neuchâtel

EXTRAIT DU SOMMAIRE DU No 9 (SEPTEMBRE 1946)

En passant par... Broc
Viens, sortons!
Paysan (poème)
Comment fonctionne la voiture automobile
La caricature
Le roman au XIXe siècle
Apprenons à relier (avec croquis)

Nombreux dessins et photographies

Demandez un numéro spécimen à l'Administration, Tellstrasse 62, à Bâle

338

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.

165 c

CONZAGUE DE REYNOLD

Cercles concentriques - Etudes et morceaux sur la Suisse

Evocation pleine de poésie de notre pays, de son passé et de son présent.

EDITIONS DU CHANDELIER, Bienne et Paris 6 fr.

COLLÈGE PIERRE VIRET

Ch. des Cèdres 3 (Chauderon) - Lausanne

Section A: Elèves à partir de 16 ans

1938 29 élèves

1942 59 élèves

1946 105 élèves

Section B: Garçons de 10 à 16 ans

Maturités. Baccalauréats

Entrée au Gymnase

Raccordement aux Collèges

Cours préparatoires en vue de l'Ecole Normale

Paul Cardinaux, directeur.

414

Téléphone 3 35 99